





UTM **2625** 

RENDEMENT BOISS/AC 227,10

Clay

No

30,00

Unknown

\$/ACRE **1225,2** 

COOPÉRATEUR Ferme Karine et François Inc.

LIEU Yamachiche, QC

DOSSIER 142989
TYPE DE PARCELLE Strip

DIRECTEUR RÉGIONAL

ne Karine et TYPE DE SOL

DRAINAGE IRRIGATION

LARGEUR DU RANG

DÉTAILLANT

POPULATION 34 000

RÉCOLTE PRÉCÉDENTE Soybeans

DATE DE SEMIS 05/13/2024

AGROCENTRE - LANAUDIERE DATE DE LA RÉCOLTE 10/31/2024

DEKALB         DKC36-48RIB         FALSE         16,6         225,9         5,74         56,2         1224,38           CROPLAN         CP2585VT2P/RIB         FALSE         17,1         225,3         5,72         56,7         1215,49           CROPLAN         CP2324VT2P/RIB         FALSE         16,8         235,5         5,98         56,3         1274,06           PRIDE         A5424G2 RIB         FALSE         16,9         226,7         5,76         57,7         1225,31           PRIDE         A5292G8 RIB         FALSE         17,1         227,1         5,77         58,2         1225,20	MARQUE	VARIÉTÉ <b>VÉRIFIER</b>	POPULATION ARIÉTÉ VÉRIFIER À LA RÉCOLTE HUMIDITÉ RENDEN	POIDS IENT TONNES/ACRE SPÉCIFIQUE	VERSE (TIGE \$/ACRE* DU MAÏS)	VERSE RACINAIRE RANG (MAÏS)
CROPLAN CP2324VT2P/RIB         FALSE         16,8         235,5         5,98         56,3         1274,06           PRIDE         A5424G2 RIB         FALSE         16,9         226,7         5,76         57,7         1225,31	DEKALB	DKC36-48RIB FALSE	36-48RIB FALSE 16,6 225,	5,74 56,2	1224,38	8
PRIDE A5424G2 RIB FALSE 16,9 226,7 5,76 57,7 1225,31	CROPLAN	P2585VT2P/RIB FALSE	35VT2P/RIB FALSE 17,1 225,	5,72 56,7	1215,49	9
	CROPLAN	P2324VT2P/RIB FALSE	24VT2P/RIB FALSE 16,8 235,	5,98 56,3	1274,06	2
PRIDE A5292G8 RIB FALSE 17,1 227,1 5,77 58,2 1225,20	PRIDE	A5424G2 RIB FALSE	24G2 RIB FALSE 16,9 226,	5,76 57,7	1225,31	7
	PRIDE	A5292G8 RIB FALSE	92G8 RIB FALSE 17,1 227;	5,77 58,2	1225,20	6
MAIZEX MZ2344DBR FALSE 15,7 212,2 5,39 58,1 1159,67	MAIZEX	MZ2344DBR FALSE	2344DBR FALSE 15,7 212,2	5,39 58,1	1159,67	12
PICKSEED PS2563GSXRIB FALSE 17,3 211,5 5,37 58,1 1138,93	PICKSEED	PS2563GSXRIB FALSE	63GSXRIB FALSE 17,3 211,5	5,37 58,1	1138,93	13
PICKSEED PS2570VT2PRIB FALSE 16,6 229,5 5,83 58,9 1243,89	PICKSEED	S2570VT2PRIB FALSE	70VT2PRIB FALSE 16,6 229,	5,83 58,9	1243,89	4
MAIZEX MZ2575DBR FALSE 16,5 240,0 6,1 56,9 1302,00	MAIZEX	MZ2575DBR FALSE	2575DBR FALSE 16,5 240,1	6,1 56,9	1302,00	1



MAIZEX	MZ2699DBR	FALSE	17,2	234,3	5,95	58,5	1263,42	3
NK BRAND	NK8558-AA	FALSE	17,9	222,8	5,66	58,0	1193,09	10
DEKALB	DKC082-21RIB	FALSE	16,1	216,5	5,5	58,0	1178,84	11
DEKALB	DKC35-29RIB	FALSE	15,9	228,5	5,8	58,5	1246,47	5
		MOYENNES DE LA PARCELLE	16,7	225,8	5,7	57,7	1222,4	



<sup>\*</sup> Les montants par acre sont basés sur un prix à 5,50 \$ le boisseau, moins 0,040 \$ par point d'humidité au-dessus de 15 %.

<sup>•</sup> L'expérience de pointe de Semences Pride est soumise à l'obtention d'une licence.

Toutes les commandes et les ventes sont assujetties aux conditions générales de vente de Semences PRIDE, lesquelles comprennent, entre autres, la limitation de garantie et de recours, ainsi que les restrictions concernant la zone agronomique et l'année de semis. De temps à autre, les conditions générales de vente peuvent faire l'objet de modifications, sans préavis. PRIDE® et son logo, P® et son logo, Advantage AcreMD, et Pride Advantage AcreMD et son logo sont des marques déposées de Ag Reliant Genetics Inc. Les caractéristiques des produits sont déterminées par PRIDEMD. Elles sont basées sur des comparaisons à d'autres produits PRIDE (et non à des produits de la concurrence) lors d'essais menés au champ par Semences PRIDE. Les résultats individuels peuvent varier. La performance peut varier d'un site à un autre, et d'une année à l'autre. Ce résultat peut ne pas être un indicateur des résultats que vous pouvez obtenir puisque les conditions locales de croissance, le sol et les conditions climatiques peuvent varier. Les producteurs devraient, dans la mesure du possible, évaluer les données obtenues à plusieurs endroits et sur plusieurs années.

TOUJOURS LIRE ET RESPECTER LES DIRECTIVES APPARAISSANT SUR L'ÉTIQUETTE DU PESTICIDE. L'utilisation d'un produit pesticide sans respecter les directives de l'étiquette constitue une violation de la loi fédérale. TOUTES LES FORMULATIONS de dicamba ou de glyphosate NE SONT PAS approuvées pour utilisation sur la culture avec les produits de soyas Roundup ReadyM2 Xtend®. N'UTILISER QUE DES PRODUITS SPÉCIFIQUEMENT ÉTIQUETÉS ET APPROUVÉS POUR DE TELLES UTILISATIONS. Contactez l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) pour toutes les questions concernant le statut d'homologation des produits herbicides dicamba, pour utilisation sur les soyas Roundup Ready\2 Xtend\8 ou sur les produits avec la technologie XtendFlex\8. La technologie Roundup Ready®⊠2 contient des gènes qui lui confèrent une tolérance au glyphosate. Les soyas Roundup Ready\(\textit{M2}\)\(\texti Le glyphosate tuera les cultures qui ne sont pas tolérantes au glyphosate. Le dicamba tuera les cultures qui ne sont pas tolérantes au dicamba. Communiquez avec votre détaillant Bayer, consultez le Guide Bayer d'utilisation de la technologie, appelez le service d'assistance technique au 1-888-283-6847 pour connaître les programmes recommandés de suppression des mauvaises herbes sous le système de culture Roundup Ready® Xtend. RIB Complete®, Roundup Ready\( Xtend\), Roundup Ready\( Yield\), Roundup Ready\( Xtend\), SmartStax\( Xtend\), Touble PRO® et XtendFlex® sont des marques déposées du groupe Bayer. Utilisés sous autorisation. LibertyLink® et le dessin de la goutte d'eau sont des marques de commerce de BASF. Utilisés sous autorisation. Herculex® est un produit de Dow AgroSciences LLC. Utilisé sous autorisation. Bayer CropScience est membre de CropLife Canada. Bayer est membre du groupe Excellence Through Stewardship (ETS). Les produits Bayer sont commercialisés conformément aux normes de mise en marché responsable de l'ETS et à la politique de Bayer concernant la commercialisation des produits végétaux issus de la biotechnologie dans les cultures de base. L'importation de ces produits a été approuvée dans les principaux marchés d'exportation dotés de systèmes de réglementation compétents. Toute récolte ou matière obtenue à partir de ces produits ne peut être exportée, utilisée, transformée ou vendue que dans les pays où toutes les approbations réglementaires nécessaires ont été accordées. Il est illégal, en vertu des lois nationales et internationales, d'exporter des produits contenant des caractères issus de la biotechnologie dans un pays où l'importation de telles marchandises n'est pas permise. Les producteurs devraient communiquer avec leur négociant en grains ou acheteur de produit pour confirmer, auprès de leurs manutentionnaires de grains, la politique de ces derniers relativement à l'achat de ces produits. Excellence Through Stewardship® est une marque déposée d'Excellence Through Stewardship.